

Présents: Mmes Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour la signature de la convention de mise à disposition du logiciel fiscal par l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen a conclu avec la société « Fiscalité et territoires » un marché de prestation de services pour l'utilisation et la gestion d'un logiciel donnant accès à des données fiscales. L'Agglomération d'Agen souhaite mettre en commun ce moyen. Ainsi, il est proposé aux communes membres un règlement de mise à disposition de ce logiciel.

La cotisation pour la commune sera de 60,61 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise M la Maire à signer cette convention.

3- Délibération pour la défense de la chasse à la palombe aux pantes

La commission européenne a engagé à l'encontre de la France une procédure contentieuse concernant la chasse régionale à haute valeur patrimoniale et culturelle de la palombe aux pantes dans le Sud-Ouest.

Considérant que la chasse en palombières et les pantes à palombes font partie des usages traditionnels, que la forte dimension symbolique et les savoir-faire de transmission souvent familiale ont un caractère irremplaçable, que le rôle de ces chasses régionales dans la vie des villages est transgénérationnel, que le statut de conservation de l'espèce est très favorable,

le conseil municipal à l'unanimité décide de soutenir la fédération des chasseurs et la ministre de l'Environnement dans la défense de la chasse à la palombe aux pantes.

4- Point d'avancement de la rédaction du PLUi

La rédaction du PLUi par l'Agglomération d'Agen assistée du cabinet CITADIA entre dans sa phase terminale. Les décisions pour chaque commune sont en train d'être prises pour les terrains constructibles et les zones photovoltaïques.

La commune de Saint Nicolas n'ayant vu que très peu de constructions nouvelles sur la période du PLUi en cours, il est difficile d'argumenter pour défendre de nombreux terrains à classer constructibles.

Dans ce contexte, la zone constructible supplémentaire demandée à Pradère sera refusée car elle ne se situe pas dans ou à proximité d'un « village » existant.

La zone de Causette, qui était classée en 1AU, sera supprimée.

Seule la demande d'extension de la zone de Bonneau sera acceptée pour une surface approximative d'un hectare.

Le château Saint Philipp sera classé en zone N pour permettre une activité commerciale car il était classé précédemment en zone A.

Le classement de la zone d'accueil des panneaux photovoltaïques n'est toujours pas tranché. L'étude d'un classement en zone N suggéré par la DDT est en cours d'étude par les services de l'Agglomération d'Agen.

5- Point d'avancement du projet d'implantation des panneaux photovoltaïques

De façon à appuyer résolument la réalisation de ce projet, nous avons présenté début avril notre démarche aux services concernés de l'Agglomération d'Agen en présence de Jean DIONIS son Président, François TANDONNET le 1^{er} vice-président et Thierry VALETTE en charge des énergies renouvelables.

Notre présentation a reçu un avis très favorable sur le principe du projet et sur la façon dont il a été mené jusqu'ici. Il reste à traiter l'aspect « administratif » dans le PLUi afin que ce projet soit accepté sans pénaliser la consommation de terres agricoles.

Nous avons ensuite demandé à TRINA SOLAR de présenter son projet à la DDT afin d'identifier les difficultés qui pourraient se présenter et les anticiper.

Le projet a été bien accueilli par les services concernés de la DDT. Ils invitent notre opérateur à poursuivre sa démarche en collaboration avec leurs services.

Ils nous ont précisé que compte-tenu de l'absence de document cadre dont la responsabilité de rédaction appartient à la chambre d'agriculture, ce sont les textes actuels qui s'appliquent. Dans ce contexte, il sera très difficile de construire des champs de panneaux photovoltaïques en zone agricole y compris dans le futur PLUi.

Ils ont conseillé de classer la zone d'accueil des panneaux en zone Nap (Naturelle accueillant des panneaux photovoltaïques). Ils prendront attaché avec les services de l'Agglomération d'Agen pour traiter ce sujet.

D'autre part, la rétrocession des terres de gravière à la commune n'est toujours pas réalisée à cause de contretemps administratifs. Nous devons signer enfin cette rétrocession le 3 juillet et signer le précontrat de bail avec TRINA SOLAR le 4 juillet.

6- Aménagement foncier lié à la LGV Bordeaux-Toulouse

La construction de la LGV va provoquer des séparations de propriétés agricoles et forestières.

Afin de traiter ces problèmes, des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) vont être constituées. Elles seront décisionnaires dans leur domaine.

La commune de Saint Nicolas est intégrée dans la CIAF 9 comprenant les communes de Caudecoste et Saint Sixte.

Pour siéger dans cette commission, La commune devra lancer un appel à candidature de propriétaires fonciers non bâti de la commune et le conseil municipal qui se tiendra le 7 juillet devra élire 2 titulaires et 1 suppléant parmi les candidats.

Le conseil municipal devra également désigner au cours de ce même conseil 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 propriétaires forestiers suppléants (sans appel préalable à candidatures).

Une annonce légale paraîtra dans un journal local et une réunion publique sera organisée le 4 juillet à Caudecoste.

7- Divers

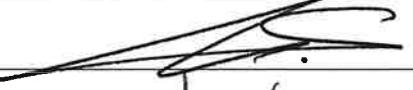
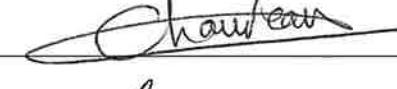
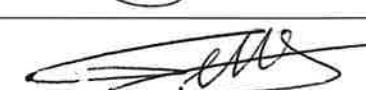
Achat d'un défibrillateur: Le défibrillateur communal n'a pas pu être utilisé lors d'un accident car les électrodes n'étaient plus présentes. Trop vieux pour être réparé, il a été décidé d'en acheter un neuf pour environ 1200 €.

Subvention travaux école ALSH: La subvention FACIL du CD que nous avions demandée a été accordée pour le montant demandé de 6000 €. Le jeu à côté du parking vient d'être remplacé. Il reste à refaire la cour d'école en juillet.

Subvention aménagement secrétariat de Mairie: La DETR devrait être accordée pour 35% du montant des travaux alors que nous avions demandé 40%.

Récupération des tombes: les travaux de récupération des tombes au cimetière sont terminés. 6 tombes ont été récupérées.

Signatures:

Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	

